



Assemblée générale

Distr. limitée
6 février 2024
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante et unième session
Vienne, 29 janvier-9 février 2024

Projet de rapport

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 10 de la résolution [78/72](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau, à sa soixante et unième session, son groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail s'est réuni du 30 janvier au 8 février 2024, sous la présidence de Umamaheswaran R (Inde).
3. Il était saisi des documents suivants :
 - a) Document de travail de la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenant des résumés des enseignements tirés de l'application, perspectives de renforcement des capacités et difficultés rencontrées ([A/AC.105/C.1/L.410](#)) ;
 - b) Document de séance présenté par le Canada contenant une mise à jour de l'application des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales [A/AC.105/C.1/2024/CRP.4](#) ;
 - c) Document de séance présenté par le Royaume-Uni contenant une mise à jour de sa conception de la communication de données dans le cadre de l'application volontaire des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ([A/AC.105/C.1/2024/CRP.21](#)) ;
 - d) Document de séance présenté par la République islamique d'Iran sur les moyens de combler l'écart et de donner aux États les moyens d'assurer la viabilité de l'espace ([A/AC.105/C.1/2024/CRP.25](#)) ;
 - e) Document de séance présenté par l'Inde contenant une proposition de nouvelle ligne directrice pour la viabilité à long terme des activités spatiales ([A/AC.105/C.1/2024/CRP.32](#)) ;



f) Document de séance présenté par le Portugal contenant un rapport sur le colloque technique préparatoire de la Conférence Nations Unies/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2024/CRP.34) ;

g) Document de séance présenté par la Moon Village Association contenant une contribution écrite pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2024/CRP.5) ;

h) Document de séance présenté par le Space Generation Advisory Council contenant des informations sur une proposition de pacte intergénérationnel pour la viabilité de l'espace (A/AC.105/C.1/2024/CRP.13) ;

i) Document de séance présenté par l'ESO, For All Moonkind, l'Open Lunar Foundation, la SAE, l'UAI, le SKAO et la SWF contenant des informations sur la protection de l'astronomie et de la science sur la Lune (A/AC.105/C.1/2024/CRP.14) ;

j) Document de séance présenté par le COSPAR, For All Moonkind, l'UAI et le Space Generation Advisory Council, également au nom de la Lunar Policy Platform, contenant des informations sur la promotion de la viabilité à long terme des activités lunaires au moyen de bonnes pratiques compte dûment tenu de la science et de l'éthique lunaires (A/AC.105/C.1/2024/CRP.15) ;

k) Document officiel de l'Inde contenant une proposition de voie à suivre pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales ;

l) Document officiel du Royaume-Uni contenant une proposition d'approche possible pour comprendre les difficultés rencontrées et élaborer des recommandations sur la viabilité à long terme des activités spatiales ;

m) Document officiel établi par la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, présentant les décisions que le Groupe de travail pourrait prendre à la soixante et unième session du Sous-Comité.

4. Le Groupe de travail a noté que, outre les nouveaux documents dont il était saisi à la présente session, les documents des sessions antérieures, y compris les documents [A/AC.105/C.1/L.367](#) et A/AC.105/2019/CRP.16, demeuraient pertinents pour ses travaux.

5. Le Groupe de travail a noté que, outre les séances qu'il avait tenues en bénéficiant de services d'interprétation pendant la session en cours, il avait également tenu des consultations informelles en marge de la session.

6. Le Groupe de travail a réaffirmé qu'il fallait qu'il structure ses travaux en accordant une importance égale et un temps équitable à chacun des éléments de son mandat ([A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice, par. 4 et 6).

7. Le Groupe de travail s'est félicité de l'atelier qu'il avait tenu le 6 février 2024 et a indiqué que le rapport de l'atelier serait disponible après la soixante et unième session.

8. Le Groupe de travail a noté que le document de travail de la présidence ([A/AC.105/C.1/L.410](#)) contenait des résumés qui ne représentaient pas un consensus du Groupe de travail, que ce soit sur le fond ou sur la forme et qu'il pourrait être mieux aligné sur le mandat convenu du Groupe de travail.

9. Le Groupe de travail a convenu de tenir une réunion informelle en ligne en avril ou en mai 2024 pour examiner les approches permettant de classer les difficultés rencontrées pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, en vue de tenir compte des idées de tous les États. Cette réunion informelle servirait à recueillir des commentaires sur les approches avant les prochaines réunions.

10. Le Groupe de travail a demandé à sa présidence de s'organiser avec la présidence du Comité et le secrétariat et de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre de se réunir pendant la soixante-septième session du Comité, en juin 2024, en utilisant les services d'interprétation disponibles.

11. Le Groupe de travail est convenu, aux séances qu'il a tenues à la soixante-septième session du Comité en juin 2024, qu'il se pencherait sur les difficultés rencontrées pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que sur leur classification, sans préjudice de leur ordre de priorité. L'objectif serait de parvenir à une interprétation commune des difficultés et éventuellement d'en découvrir de nouvelles non encore examinées.

12. Le Groupe de travail a demandé que le contenu du document [A/AC.105/C.1/L.410](#) soit révisé et/ou mis à jour par la présidence, avec l'appui du secrétariat, sur la base des discussions tenues au cours de la présente session, et qu'il soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies avant la soixante-septième session du Comité, en vue d'élaborer d'éventuelles recommandations. Il a été noté que les membres du Groupe de travail devraient adresser leurs observations écrites à ce sujet à la présidence et au secrétariat au plus tard le 5 avril 2024, afin qu'elles puissent figurer dans le nouveau document.

13. Le [...] février 2024, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.
